



DELIBERATION DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Séance du Jeudi 3 juillet 2014


OBJET : 2014/94_ TABLEAU DES EFFECTIFS

Nombre de délégués en exercice : 64	L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE TROIS JUILLET A 18 H15 LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR
Présents : 49	MRS DIONIS DU SEJOUR, GARCIA, LAUZZANA, DEZALOS, DUBOS, DELBREL, CONSTANS, DE SERMET, MRS GILLY, PONSOLLE, RUBIN (SUPPLEANT DE M.COLIN), DELOUVRIE, BACQUA, MMES BONFANTI-DOSSAT, GALAN, MRS VIOLLEAU (SUPPLEANT DE M.DREUIL), CAUSSE, PLO, PRADINES, LABORIE, MME JULIEN, MRS NOUHAUD (SUPPLEANT DE M.SARRAMIAC), GUATTA, LABADIE, PIN MRS RENOU (SUPPLEANT DE M.BUISSON), LUSSET, CHOLLET, EYSSALET, PECHAVY, RIBERE, MMES BRANDOLIN-ROBERT, GALLISSAIRES, LAFFORE, MMES IACHEMET, LAUZZANA, LEBEAU, JUILLIA, VERLHAC, LOUBRIAT, COLLET, RICHON, BARAILLES, MEYNARD MRS PANTEIX, TREY D'OUSTEAU, BOCQUET, LAVALLART, MIRANDE
Absents : 6	MRS DUPEYRON, GUIGNARD, MMES LAMENSANS-GARIBALDI, MAÏOROFF, FRANÇOIS, BOULMIER,
Pouvoirs : 9	POUVOIR DE MME KHERKHACH A MME GALLISSAIRES POUVOIR DE MME ROLAND A M. DUBOS POUVOIR DE MME CAMBOURNAC A MME BONFANTI-DOSSAT POUVOIR DE M. TANDONNET A M. DIONIS DU SEJOUR POUVOIR DE M. PINASSEAU A M. LUSSET POUVOIR DE MME MAILLARD A M. DE SERMET POUVOIR DE MME GROLLEAU A MME BRANDOLIN-ROBERT POUVOIR DE M. HERMEREL A M. CHOLLET POUVOIR DE M. FELLAH A MME FRANÇOIS
Date d'envoi de la convocation en recommandé : 27/06/2014	

Expose :

Il est procédé à l'actualisation du tableau des effectifs :

Transformation d'emplois

 Pôle Cohésion Sociale, service Politique de la Ville et Prévention

Fin d'un emploi aidé et création d'un emploi d'assistante administrative au grade adjoint d'administratif dont les principales missions consistent à assurer le suivi administratif des différents dossiers, effectuer les différentes tâches administratives inhérentes au métier, procéder à l'accueil physique et téléphonique du service, préparer et organiser la commission ad-hoc. Ces missions pourront évoluer dans le temps.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Bureau communautaire consulté en date du 12 juin 2014,

La Commission des Finances informée en date du 17 juin 2014,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 24 juin 2014,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE

1°/ DE CREER ET DE SUPPRIMER l'emploi suivant :

	Suppression		Création
ETP	Emploi, Grade	ETP	Emploi, Cadre d'emplois
1	Assistante administrative, CAE	1	Assistante administrative, adjoint administratif

2°/ DE PRECISER que l'emploi permanent créé est susceptible d'être occupé par un agent non titulaire rémunéré au regard du cadre d'emplois correspondant,

3°/ ET DE PRECISER que la dépense en résultant sera imputée au Budget 2014 et suivants.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR



Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 9/07/2014

Télétransmission le 9/07/2014